



Conditions générales de vente

(Les présentes Conditions Générales de Vente ou CGV sont soumises à l'article L 441-6 du Code du Commerce)

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles définissent les conditions dans lesquelles la Micro-entreprise EKOETEK (« Le Prestataire ») fournit aux clients professionnels / particuliers (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct ou via un support papier, les services suivants :

- Création de sites internet boutiques ou vitrines.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont communiquées à tout client qui en fait la demande pour lui passer commande auprès du prestataire.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques. Les renseignements sur les sites internet et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment avant signature du contrat.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières ou devis.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la Micro-entreprise EKOETEK et de ses Clients. Seules les conditions particulières énoncées sur le devis signé par le Client, les présentes conditions générales et le Code du Commerce réglementent les conditions de vente des services de la Micro-entreprise EKOETEK. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur autres documents émanant du Client.

Article 3 – Prix et consistance de la prestation

Tous les prix s'entendent nets. Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le devis accepté par le Client. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Toutes modifications et évolutions de sites internet fera l'objet d'un nouveau devis gratuit.

L'hébergement du service peut se faire via les serveurs de la micro-entreprise EKOETEK. Cette close sera proposée et non révisable après signature du contrat.

La certification Secure Sockets Layer est à la charge du client.

Le nom de domaine est à la charge du client.

Les services hébergés par EKOETEK sont des services entièrement a EKOETEK durant 6 mois, avec une close renouvelable tous les 6 mois avec frais semestriels.

Pour tout changement d'hébergeur inférieur aux 6 mois requiert par les CGV, les frais sont à la charge du Client pour un montant fixé lors de la demande. La micro entreprise EKOETEK s'engage à réaliser le transfert des données au Client mais non pas au nouveau domaine d'hébergement.

Le client aura accès au panel d'hébergement via des identifiants sécurisés fournis par la micro entreprise EKOETEK.

Un accès au panel d'hébergement est possible par le client avec la main sur ses services. Toutes modifications réalisées par le client impliquent sa seule responsabilité. EKOETEK se dégage de toutes responsabilités si les modifications ou atteintes au service sont réalisées par le client.

Article 4 – Commande et règlement

Un acompte de 30% est exigé à la signature du devis et le solde à l'issue de la prestation (sauf clauses contraires stipulées sur le devis accepté par le client).

Tout retard de paiement à compter du 31ème jour de décalage par rapport à l'émission de facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

L'acompte versé ne pourra être remboursé en cas d'annulation de la part du Client après la signature du devis.

Le mode de règlement en vigueur est virement bancaire. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de la Micro entreprise EKOETEK.

La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Article 5 – Cas des propositions non retenues

Tous devis de la Micro entreprise EKOETEK sont gratuits.

Tous les projets proposés devront être impérativement restitués à la micro entreprise EKOETEK. Tous ces projets sont la propriété de micro entreprise EKOETEK.

Article 6 – Force majeure

La Micro-entreprise EKOETEK ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, pandémie, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Si fermeture définitive de la micro entreprise EKOETEK. Nous nous engageons à fournir toutes les données hébergées aux Clients à titre gratuit.

Article 7 – Panne

Si nos serveurs rencontrent une ou des anomalies comme une panne, coupure de courant, intempérie. Votre service sera interrompu pour une durée maximum de 48H ou plus si cas de force majeur comme cité dans « l'article 6 – Force majeure ». EKOETEK s'engage à vous en informer et les plus brefs délais par mail ou téléphone.

Article 8 – Protections des données

Si nos serveurs rencontrent des attaques par déni de service (DDOS) ou des attaque type ransomware. Vos données sont automatiquement transférées vers un autre serveur de chez EKOETEK (sur même site et autre site).

Une sauvegarde quotidienne des données est réalisée sur site par EKOETEK.

Le Client s'engage à accéder au panel d'hébergement de son service avec un logiciel sécurisé (winSCP). La micro entreprise EKOETEK n'est pas responsable des cybers attaques extérieures. Mais s'engage à répondre rapidement à toutes cyber attaques.

Les serveurs de la micro entreprise EKOETEK sont tous protégés par des logiciels de sécurité.

Article 9 – Clause résolutoire

Si non exécution de ses obligations d'une des deux parties comme la non réalisation de la prestation de la part de EKEOTEK ou en cas de défaut de paiement total ou partiel de la part du Client, la vente pourra aboutir au plein droit au profit de l'autre partie. Cette résolution prendra effet 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans réponse.

Si défaut de paiement total ou partiel de l'acheteur, EKOETEK sera en droit de réclamer la restitution complète de sa prestation. Les acomptes perçus restant acquis à titre de dommages-intérêts.

Article 10 – Juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français

A défaut d'une résolution amiable, seul le tribunal de commerce d'Arras sera seul compétant pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

Date et signature du client précédées de la mention « Lu et approuvées »